



## PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Facebook Page Préfet de la Haute-Marne Charte de modération et d'engagement

### Objectifs du compte

Le compte @prefet52 a pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action de l'État et ses services dans le département de la Haute-Marne.

### Objectifs de la charte

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte @prefet52 et aux utilisateurs de Facebook les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte.

L'utilisateur Facebook, en consultant et en interagissant avec la page @prefet52 accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à la respecter.

### Accès à la page @prefet52

L'accès au compte @prefet52 est libre. Pour y accéder, l'internaute doit respecter des conditions définies Facebook pour son fonctionnement.

### Suppression des contributions et désinscription

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités Facebook. A tout moment, l'utilisateur de la page @prefet52 peut se désabonner de la page en cliquant sur le bouton «*j'aime déjà* ».

### Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés

En interagissant avec la page @prefet52, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et ne porte pas atteinte aux droits de personnes.

**\* A ce titre, sont interdites notamment les contributions ( liste non limitative) :**

- à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène,
- incitant à la violence, à la commission d'un délit,
- incitant à la discrimination ou à la haine,
- formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures,
- portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée,
- portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

**\* Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes**

**- sur les contributions qui doivent :**

- respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges,
- utiliser un langage correct et compréhensible,
- éviter un caractère répétitif.

**- sur les repartages :**

- de la page @prefet52 qui doivent être signalés comme tels. Les partages falsifiés ou partiels faisant endosser à la page @prefet52 une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits.

## **Réponses et modération**

L'espace d'information et d'échange constitué par la page @prefet52 est modéré, à posteriori, dans le but de favoriser une utilisation paisible du compte et des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte.

En interagissant avec la page @prefet52, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions de la page, notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

**\* Les commentaires postés sur la page doivent respecter :**

- le savoir-vivre et la politesse, dans le cas contraire, ils peuvent être supprimés.
- les prescriptions du paragraphe «Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés » de la présente charte.

**\* Les messages suivants seront supprimés :**

- à caractère publicitaire, les petites annonces et ceux contenant des coordonnées téléphoniques ou postales,
- renvoyant à des vidéos ou des sites non certifiés.

**Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus de la page «Prefet 52».**

## **Evolution de la page**

Les modalités d'accès et d'utilisation au compte @prefet52 régis par la société Facebook, sont susceptibles d'évoluer sans présenter d'obstacle à l'application de la présente charte.